



## Règlement intérieur : Ludothèque associative « Ludo'Ried »



**La ludothèque favorise le jeu libre, étant un espace collectif il est indispensable que chacun, enfant et adulte, respecte le lieu et ses règles de fonctionnement.**

La présence d'un animateur de la ludothèque est obligatoire pour jouer sur place ou emprunter.

### Horaires d'ouvertures :

La ludothèque est ouverte pendant la période scolaire :

Mercredi de 14h à 16h30

Samedi de 14h à 16h30

Soirée jeu + de 16 ans le 3ème vendredi par mois à 20h

Durant les vacances scolaires la ludothèque est ouverte selon planning.

### Modalités d'inscription, adhésion et tarifs

La ludothèque « Ludo'ried » fait partie des activités proposées par l'association Espace Enfants du Grand Ried (EEGR).

La ludothèque est ouverte à tous, l'adhésion à la carte de membre EEGR est obligatoire, 15€ par an par famille.

Tarifs abonnement et location de jeux habitants Communauté des Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) et Hors CCRM :

- Abonnement de 30€ par an et famille (36€ Hors CCRM), gratuité de la location de 3 jeux pour 3 semaines
- Abonnement de 35€ par an pour les collectivités, associations et assistants maternels, location de 5 jeux pour un mois

Tarifs sans-abonnement de la location de jeux / CCRM et Hors CCRM :

- Location de jeux 5€/jeux pour 3 semaines

Tarifs des soirées jeux :

- Abonnés : gratuit
- Non-abonnés : 3€

### Les enfants à Ludo'ried

Tout mineur fréquentant le lieu vient pour y jouer ou emprunter un jeu accompagné d'un adulte, il est sous la responsabilité de son représentant légal.

### Le jeu sur place

Toute personne, enfants, adolescents, adultes peut venir jouer à la ludothèque.

Adultes et enfants doivent veiller au bon usage des jeux ainsi qu'au rangement de la boîte avant de la donner à l'animateur.

Si un jeu est détérioré sur place, le remboursement du jeu ou le remplacement de la pièce abîmée sera demandé.

Il est interdit de manger, de boire aux tables de jeux.

### Soirées Jeux + de 16 ans

La ludothèque propose des soirées jeux à destination des jeunes et des adultes à partir de 16 ans. Inscription recommandée par mail ou sur place.

### Le prêt de jeux

**Les jeux sont un bien commun à tous les joueurs de la ludothèque !**

Prenez soin des jeux que vous empruntez : vérifiez le contenu, jouez sur un espace adapté et propre, ne rien coller, ni inscrire sur les boîtes et les jeux...

### Conditions

Le prêt de jeux est réservé aux membres EEGR, et aux collectivités ou associations.

Les jeux non disponibles peuvent être réservés.

Le renouvellement du prêt est possible avec l'accord de la ludothèque, sauf en cas de réservation.

Afin d'avoir un bon déroulement dans le prêt de jeu, il est important de respecter les dates des retours de prêts.

### **Modalités**

Le prêt et le retour des jeux s'effectuent exclusivement lors des ouvertures au public. La durée du prêt est de 3 semaines pour les familles et 1 mois pour les collectivités et associations.

Les retards donnent lieu à un règlement complémentaire de 1€ par jeu et par semaine. Chaque usager est responsable des jeux qu'il emprunte. La ludothèque décline toute responsabilité pour ce qui concerne les dommages et accidents que pourraient occasionner l'usage des jeux.

### **Le « départ »**

L'emprunteur doit :

- s'assurer que les jeux choisis sont complets et en bon état.
- faire enregistrer les jeux choisis

Si aucune remarque n'est enregistrée, le jeu est considéré comme complet et en bon état.

### **Le « retour »**

Le retour doit avoir lieu au **minimum 15 mn avant la fermeture.**

Les jeux doivent être rendus pièces rangées dans les sachets, complets, et propres.

Il est indispensable de vérifier leur contenu avant leur retour à la ludothèque.

Toute détérioration devra être signalée. Aucune réparation ne doit être effectuée sur les jeux.

En cas de pièce cassée ou définitivement perdue mais remplaçable, soit l'emprunteur procède directement à son remplacement (pièce d'origine ou strictement identique), soit la ludothèque procède à son remplacement au frais de l'emprunteur (5€ ou coût réel si les frais de remplacement sont supérieurs à 5 €).

En cas de perte d'un jeu, d'une pièce irremplaçable qui rend le jeu inutilisable ou de détérioration d'un jeu, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le rembourser au prix d'un jeu neuf.

### **Idées ludiques & dons**

Si vous découvrez un jeu qui vous semble intéressant, n'hésitez pas à partager... il pourra faire partie de nos prochaines acquisitions. Vous pouvez aussi contribuer à la ludothèque : toutes les idées et les savoir-faire sont bienvenus. Enfin, les dons de jeux et jouets neufs ou très peu usés sont bienvenus, la ludothèque les utilisera en fonction de ses besoins pour vous proposer un espace de jeu toujours plus riche et agréable !

### **Application du règlement**

Toute personne entrant dans la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement.

Il est communiqué à chaque abonné ou utilisateur lors de son inscription.

Toute modification du présent règlement sera notifiée par voie d'affichage au sein de la ludothèque.

Un exemplaire actualisé sera remis à chaque abonnement et renouvellement de carte de membre.

Fait à Sundhouse le 22/08/2019  
Cynthia Flohr – Présidente EEGR